

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 14 JANVIER 2020

8 JANVIER 2020: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 14 JANVIER 2020 à 20 h 00 avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte-rendu du 10 décembre 2019 – Budget assainissement : avance de trésorerie - Personnel : mises à disposition – Mise en place de la Protection des Données – SDEM 50 : modification des statuts – Subventions – Décision modificative du Budget Principal- Vitrail église de Gavray – Point sur les travaux en cours.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué à la date du 8 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du pôle de proximité de Gavray sous la présidence de M. NICOLLE Guy, Maire.

Etaient présents : BATAILLE Jean-Pierre, BELLENGER Marlène, BERNARD Virginie, BIDOT Jacky, BLONDEL Marc, CANU Michel, CHAIGNON Sonia, CLAIRAUX Roger DE PAËPE Philippe, DUPONT Pierre, FOLLAIN Denis, FOSSEY Chantal, GAUTIER Georges, GERMAIN Michel, HEBERT Bernard, JACQUET Isabelle, LAMY Brigitte, LE METAYER Adélaïde, LEBEAU Caroline, LECANU Martine, LECAUDEY Denis, LECOMTE Sébastien, LECONTE Guy, LETELLIER Joseph, MARTY Pierre, NICOLLE Guy, POTIER Alain, RIGAUX Jeanine, ROMUALD Michel, SABINE-PACARY Roselyne, TROCHUT Marie-Christine, VIMOND Gérard, VIMOND Luc..

Etaient absents excusés : BRINDJONC Liliane, HERGAULT Corinne (procuration à M. ROMUALD), LECUIROT Jean-Yves (procuration à M. NICOLLE), LEROYER Denis.

Etaient absents : BRUYERE Thomas, FORSTER Florence, HUREL Thierry, LEGALLAIS Etienne, LEGOGUELIN Françoise, MAISONNEUVE Anne, NIOBEY Stéphane, PLANTEGENEST Didier.

Mme Sonia CHAIGNON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT)

Après en avoir délibéré, le conseil accepte d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Budget assainissement 2019 : décision modificative n°2.

Le conseil approuve le compte rendu en date du 10 décembre 2019.

D20200101.BUDGET ASSAINISSEMENT 2019. DECISION MODIFICATIVE N°2

Afin de mandater la première échéance du prêt souscrit en 2019 auprès du CRCA concernant le financement de l'étude diagnostic des réseaux eaux usées et eaux pluviales, le Conseil décide de modifier le budget assainissement 2019 comme suit :

Compte D1641 : + 180 €

Compte D2315 : - 180 €

D20200102. BUDGET ASSAINISSEMENT : AVANCE DE TRÉSORERIE.

Compte tenu de l'autonomie financière du budget assainissement, M. le Maire propose au Conseil que le budget principal de la commune de Gavray-sur-Sienne effectue une avance de trésorerie de 90 000 € au budget assainissement. Cette avance devra être impérativement remboursée avant le 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette avance de trésorerie d'un montant de 90 000 € du budget communal vers le budget assainissement.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 14 JANVIER 2020

D20200103. PERSONNEL- MISES A DISPOSITION CMB

(M. BIDOT ne prend part au vote)

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à signer une convention entre la commune et la communauté Coutances Mer et Bocage pour la mise à disposition du personnel communal technique à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans à raison de 100 heures annuelles pour MM BOSSARD, DEGUELLE, GALLOT, LEGEARD et LEGROS et 150 heures annuelles pour M. NORROY.

D20200104. PERSONNEL- MISES A DISPOSITION SIAES

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à signer une convention entre la commune et le syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne pour la mise à disposition du personnel communal technique à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans à raison de 25 heures annuelles pour MM BOSSARD et NORROY et 78 heures annuelles pour Mme OZENNE.

MISE EN PLACE DE LA PROTECTION DES DONNEES

M. LECOMTE présente le règlement de la protection des données (RGPD) qui doit être mis en place au plus vite au sein de notre collectivité.

La loi impose de mettre en place des procédures ; un premier prestataire privé a été contacté

M. LECOMTE précise qu'il doit rencontrer le délégué de protection des données de la communauté Coutances Mer et Bocage pour étudier une éventuelle mutualisation de ce service ; à ce jour 31 communes de la CMB ont adhéré à cette mutualisation.

Par ailleurs une proposition reçue par manche numérique sera étudiée également

M. BIDOT conseille de regarder le choix des communes voisines pour avoir une continuité de la démarche sur le territoire.

D20200105. SDEM 50 : MODIFICATION DES STATUTS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;

Vu la délibération n°CS-2019-65 en date du 12 décembre 2019 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

-Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire ;

-Les statuts du SDEM50 ne permettent pas à ce jour d'autoriser l'adhésion d'un EPCI puisque ces collectivités ne disposent pas de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), sauf Villedieu Intercom ;

-Le projet de modification statutaire a pour objet de permettre aux EPCI d'adhérer à une ou plusieurs compétences autre que la compétence AODE ;

-Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de déterminer la composition du bureau syndical, de préciser les modalités de fonctionnement des instances (cessation anticipée d'un mandat, commissions statutaires) ;

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire, s'agissant des modalités de demandes d'adhésion ;

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 14 JANVIER 2020

S'agissant des modalités de gouvernance, ces dispositions entreront en vigueur à compter de la première réunion de l'assemblée délibérante du Syndicat suivant les élections municipales de 2020, durant laquelle seront installés les nouveaux représentants des adhérents.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) ;

D20200106. SUBVENTION

Après en avoir délibéré, par 34 voix pour et une voix contre, le conseil décide d'attribuer une subvention de 45 € au profit du collège Aguiton de Brécey pour son projet d'établissement compte tenu de la présence d'un élève de notre commune au sein de cet établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil par 33 voix contre et 2 abstentions refuse d'attribuer une subvention à Mme HUREL pour le financement de son stage de fin d'études au Pérou

D20200107. BUDGET COMMUNAL. DÉCISION MODIFICATIVE N°5.

Afin de pouvoir mandater le solde du FNGIR pour l'année 2019, après en avoir délibéré, le conseil décide de modifier le budget communal 2019 comme suit :

D739221 : + 1 255 €

D6411 : - 1 255 €

D20200108. VITRAIL EGLISE DE GAVRAY

Le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise BOURGET d'un montant de 11 081.64 € TTC concernant la restauration complète d'une baie ainsi que la fourniture et mise en place d'une protection extérieure et la restauration des pièces cassées de 2 vitraux du chœur de l'église de Gavray.

Le conseil autorise le Maire à faire une demande de subvention auprès du conseil départemental et une demande de faire les travaux rapidement afin d'éviter que le vitrail tombe.

Par ailleurs, une demande de devis pour le nettoyage global de l'église sera demandée.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

CHANTIER MAIRIE GAVRAY : une réunion est prévue le mercredi 15 janvier à 10 heures.

COMMISSION DES FINANCES : la commission se réunira le 28 janvier 20 heures salle du conseil de Gavray pour l'étude des budgets

CONVENTION LOCATION SALLES DES FETES : une réunion est prévue le lundi 20 janvier à 15h 30 à Gavray pour la mise en place d'un règlement d'utilisation de toutes les salles des fêtes.

INFORMATIONS DIVERSES

-Vote du budget primitif : compte tenu des nouvelles modalités applicables après les élections municipales, notamment l'obligation d'avoir un débat d'orientation budgétaire deux mois avant le vote du budget dans les communes de plus de 1000 habitants, le Maire propose le vote du budget le 3 mars 2020. Le conseil approuve cette démarche.

-Invitation : Mme Rigaux invite les membres du conseil à la conférence de Marc Forget le 24 janvier à 20h 30 salle du pôle de proximité

Cette séance de conseil municipal en date du 14 janvier 2020 contient 8 délibérations numérotées D20200101 à D20200108.